

## **176341 - Présenter des condoléances aux Chiites rafidites lors de la commémoration de l'exécution de Houssein**

---

### **question**

J'ai lu des tweets de certains sunnites exprimant leurs condoléances aux Rafidites qui commémorent l'exécution de Houssein (P.A.a). Parfois, ils emploient l'expression: soyez-en récompensés. Comment juger une telle initiative?

### **la réponse favorite**

Louanges

à

Allah

Premièrement, la communauté

des Sunnites mérite mieux que tout autre de se réclamer de Houssein (P.A.a) et des membres

de la famille du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Les Sunnites restent fidèles au

Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui),

à

sa famille,

à

ses

épouses,

à

ses compagnons et

à

ses descendants comme ils en ont

reçu l'ordre d'Allah le Puissant

et Majestueux, et loin de tout excès ou laxisme.

Les Chiites rafidites n'ont aucun privilège exclusif sur Houssein (P.A.a) ou sur les membres de sa famille qui justifierait

qu'on leur présente des condoléances. Bien au contraire, ils font preuve en la matière d'excès inédits et d'innovations aberrantes

qu'il faut dénoncer et désavouer. Pour en savoir davantage sur la doctrine des Rafidites, vous pouvez vous référer

à

la réponse

donnée

à

la question n°

[101272](#).

Deuxièmement, les actes

perpétrés

par les Rafidites dans le cadre de leur célébration d'Achoura, notamment l'organisation de séances de présentation de condoléances, la manifestation de tristesse, des pleurs de

façade sous prétexte de commémorer la mort de Houssein et d'autres formes de lamentation antéislamiques, tout

cela relève d'innovation condamnables inconnues des ancêtres pieux issus

des compagnons, de leurs successeurs et des imams reconnus (Puisse Allah Très-haut leur accorder Sa miséricorde).

Rien dans l'enseignement du

Prophète

(Bénédictio et salut

soient sur lui) ne justifie la commémoration de l'exécution de l'un quelconque des prophètes et martyrs, y

compris Hmazah, le plus illustres de ces derniers (P.A.a). Rien , non plus, dans

l'enseignement des ancêtres peux ne

justifie la commémoration du décès d'une personne quelconque;

qu'il s'agisse du

Prophète

(Bénédictio et salut

soient sur lui) ou d'un autre de rang

inférieur. Celui qui

organise de telles cérémonies baigne dans l'innovation en religion et s'écarte du coup de

la Sunna et partant de l'enseignement des

ancêtres pieux

Pour en savoir davantage, vous pouvez vous référer

à

la réponse

donnée

à

la question n°[4033](#). Les Rafidites sont

même allés bien plus loin

puisqu'ils inventent ce jour-là

une odieuse innovation, sans fondement dans l'islam, qui consiste

à

se frapper la poitrine,

à

se

déchirer les vêtements,

à

crier ,

à

se flageller,

à

s'asséner des coups aux

épaules

à

l'aide de chaînes et

à

se blesser

à

la

tête

à

l'aide d'épées de

manière

à

faire couler le sang.

Pour en savoir davantage, vous pouvez vous référer

à

la réponse

donnée

à

la question n°[101268](#)

Vu ce qui précède, il n'est pas permis

à

un musulman de présenter

ses condoléance aux Rafidites lors de la

commémoration de l'exécution de Houssein (P.A.a) parce que cette manifestation véhicule

des innovations religieuses contraires

à

la Sunna et parce

qu'agir de la sorte reviendrait

à

cautionner et confirmer leur fausse croyance. Il n'est pas non plus permis de leur dire :

soyez-en

récompensés car ils ne seront pas

récompensés pour avoir

perpétré

une innovation. Bien au contraire, ils baignent dans le

péché

et méritent le

châtiment.

Allah le sait mieux.